



Assureur de la partie adverse

Par **thiebo**, le **01/06/2012** à **17:11**

Bonjour,

J'ai demandé à mon assureur la réouverture d'un dossier suite à un accident de voiture.

Les séquelles corporelles s'étant aggravées.

L'assureur de la partie adverse (un assureur Suisse) n'existe plus ayant été racheté par une autre cie. Suisse.

Mon assureur recherche la compagnie qui a repris les dossiers, mais depuis plus de 6 mois cette affaire traîne en longueur.

Finalement, quelles sont les obligations de mon assureur cae c'est bien lui qui est mon interlocuteur.

Merci de me donner une réponse

B. THIEBO

72, rue des Merles

68100 MULHOUSE 0389461850